

Bruxelles, le 4 novembre 2008

## Nouvel observatoire pour l'étude de la capacité aéroportuaire en Europe

***L'Observatoire communautaire de la capacité aéroportuaire a été officiellement inauguré aujourd'hui. L'Observatoire est chargé de conseiller la Commission sur le développement de mesures visant à améliorer la capacité du réseau aéroportuaire européen. L'Observatoire constituera aussi un outil essentiel dans la mise en œuvre du plan d'action de la Commission pour la capacité, l'efficacité et la sécurité des aéroports européens.***

"L'Observatoire nous assistera dans nos efforts en vue d'éviter tout futur manque de capacité aéroportuaire que pourrait engendrer la croissance continue du trafic aérien, tout en respectant les normes environnementales", a souligné Antonio Tajani, Vice-président de la Commission chargé de la politique des transports, en clôturant la réunion inaugurale.

La mise en place de l'Observatoire a été annoncée dans le plan d'action pour la capacité, l'efficacité et la sécurité des aéroports européens, adopté par la Commission en janvier 2007<sup>1</sup>. Ce plan contient des mesures concrètes destinées à maximiser le rendement des infrastructures aéroportuaires existantes et à améliorer la planification des infrastructures nouvelles. Il prévoit aussi de porter aux niveaux les plus élevés les standards de sécurité et de compatibilité environnementale des plates-formes aéroportuaires.

L'Observatoire servirait de cadre pour l'échange et le suivi des données et informations sur les capacités aéroportuaires, et constituerait un centre d'observation paneuropéen. A la demande de la Commission ou de sa propre initiative, il rendra des avis non contraignants qui pourront servir de base à des lignes directrices ou à des outils règlementaires. Ainsi, la Commission pourra solliciter son opinion sur les méthodes d'évaluation des capacités aéroportuaires, sur les procédures de planification des infrastructures, sur l'intermodalité train/avion ou sur l'accessibilité des aéroports.

La Composition de l'Observatoire garantira à la fois une représentation de toutes les parties intéressées et l'efficacité de son fonctionnement. L'ensemble des Etats membres, l'Eurocontrol, l'entreprise commune SESAR, le monde universitaire et la Commission y sont représentés, de même que des aéroports, des compagnies aériennes, des autorités locales concernées, des coordonateurs d'aéroport et des associations de protection de l'environnement et de riverains d'aéroports.

---

<sup>1</sup> COM(2006) 819 final du 24 janvier 2007. Le plan d'action de la Commission a été avalisé par le Parlement européen (Résolution du 11 octobre 2007) et par le Conseil (Conclusions du 2 octobre 2007).

L'Observatoire a été institué pour une période de cinq ans, au terme de laquelle son programme de travail prévisionnel devrait avoir été mené à bien. C'est également à ce moment là que le programme SESAR devrait entrer dans sa phase opérationnelle, déployant de nouvelles technologies aptes à améliorer les capacités opérationnelles des aéroports.

Pour de plus amples informations :

[http://ec.europa.eu/transport/air\\_portal/airports/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/air_portal/airports/index_en.htm)